



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 3 juillet 2020 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline BODET ;

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 33
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Martine LARROUCAU, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Hervé LUCBÉREILH, Mme Sophie BARATEIG, M. Jean-Luc MARLE, Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANITA, Mme Nathalie PASTOR.

4 – CREATION DE HUIT POSTES D'ADJOINT-E-S AU MAIRE

Conformément à l'article L.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le nombre des membres des conseils municipaux des villes de 10 000 à 19 999 habitant-e-s est fixé à 33.

Par ailleurs, l'article L.2122-2 du CGCT précise : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoint-e-s au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal », soit 9 pour la Commune d'Oloron Ste-Marie.

Monsieur le Maire propose la nomination de huit adjoint-e-s.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **FIXE** à 8 le nombre de postes d'adjoint-e-s au Maire.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 3 juillet 2020.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 09/07/2020



Le Maire,



Bernard UTHURRY

